Mulhouse

DOSSIER DE PRESSE

Création d'une équipe de Police Municipale de nuit

Mercredi 30 juin 2021 à 11h
au bâtiment Vanier - rue Coehorn

CONTACT PRESSE
Nina OUMEDJKANE
Tél. : 03 89 32 59 92 / Port. : 06 29 68 13 46
nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

@Mulhouse_presse
mulhouse.fr/fr/espace-presse/

SOMMAIRE

03
Introduction

04
Les zones d'interventions

05
Missions principales

06
Organisation

07
Matériels

08
Chiffres d'activités de l'équipe Police Municipale de nuit

Introduction

Expérimentée avec réussite depuis 2018 sur la période estivale, la mise en place d'une équipe de nuit au sein de la Police Municipale de Mulhouse a désormais vocation à être pérennisée toute l'année à compter du 1er juillet 2021.

Les zones d'interventions

L'équipe de nuit a vocation à intervenir sur l'ensemble du ban communal, en ciblant plus particulièrement les secteurs en lien avec les missions prioritaires définies infra (notamment le centre-ville, secteur d'implantation de la majorité des établissements de nuit).

Missions principales

A l'instar des autres équipes de la Police Municipale, l'équipe de nuit ciblera son action sur la **préservation de la tranquillité publique** :

- Lutte contre le phénomène **d'alcoolisation sur la voie publique**.

- Lutte contre les troubles et nuisances dans les **parcs et jardins** (notamment ceux du centre-ville et Nouveau Bassin).

- Lutte contre les troubles et nuisances sonores aux abords des **établissements de nuit** (bars, débits de boissons, restaurants, clubs dansant, épiceries...)
  - Respect des horaires d'ouverture
  - Respect du voisinage
  - Travail d'initiative auprès de la clientèle et des gérants d'établissements
  - Travail en appui du Service Communal d'Hygiène et de Santé en fonction de leur planning de contrôle.

- Lutte contre les **dépôts sauvages** d'ordures, de déchets et autres matériaux

- Répression de l'**insécurité routière, et les infractions «accidentogènes»** (rodéos, courses nocturnes), notamment avec la mise en place quotidienne d'opérations de contrôle routier et/ou de vitesse sur les principaux axes de circulation.

- Lutte contre les **regroupements et rassemblements** générateurs de nuisances diverses.

- Prévention de l'**errance des mineurs** (dans le cadre de la convention Rappel à l'ordre).

- Lutte contre les nuisances générées par la **prostitution** de rue
  - Dans le périmètre de l'arrêté municipal visant à limiter ces pratiques

- Sur la base de l'article 611-1 du code pénal, un rapport d'infraction peut être rédiger puisque « le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe. »
  La direction se chargera de transmettre les rapports au Parquet pour mise en poursuite ou proposition de suivi de stage.

- Surveillance du patrimoine et des **équipements communaux**.

- Sécurisation des **évènements festifs, culturels, sportifs** organisés sur l'espace public.

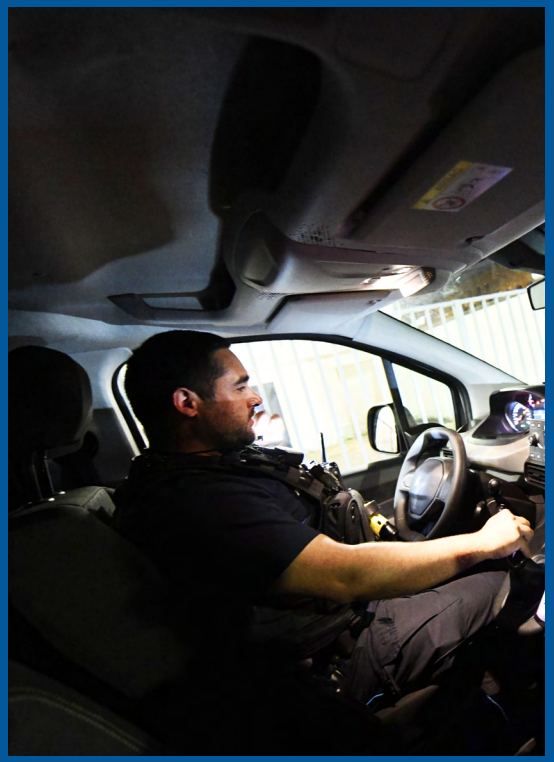

Organisation

Régime de travail

- Période d'activité sur l'année complète.
- Régime cyclique de 4 vacations travaillées et 2 repos sur une période de 6 jours du lundi au samedi, avec travail d'un dimanche sur quatre
- Vacations de 9h aux horaires suivants :
  - 1er octobre au 30 avril – 18h/3h
  - 1er mai au 30 septembre – 21h/6h

Agents participants

- Equipe de 12 agents pour laquelle 6 postes supplémentaires ont été ouverts au recrutement
  - Passage des effectifs à 75 agents
  - Coût du recrutement annuel d'environ 270 K€ annuels
- 8 agents minimum présents au cours d'une vacation (7 en juillet/août)
- 1 agent du groupe sera désigné pour intégrer le Centre Opérationnel PM et gérer les appels radio et téléphoniques, piloter les interventions sur le terrain et faire l'interface avec la Police Nationale et le Centre Superviseur.

Pour rappel :

● Caméras individuelles (33 caméras actuellement).
Le choix de la collectivité s'est porté sur la caméra Body 2, distribuée par la société AXON. Caméra qui se révèle être solide, compacte, ergonomique et d'un fonctionnement opérationnel simple.
La mise en service de cet équipement vise à favoriser le bon déroulement des interventions des agents sur la voie publique dans le cadre de leur travail quotidien.
Cela peut permettre de tempérer les réactions mais aussi au besoin d'apporter des enregistrements sonores en cas d'interpellation d'un individu.

● Armement.
- Arme de poing.
Depuis 2004, le service est doté d'armes de poing (revolver MANURHIN MR88 calibre 38). La collectivité a validé le principe du remplacement progressif de ces armes sur la période 2019/2021 afin de doter l'ensemble des fonctionnaires d'un pistolet semi-automatique, modèle GLOCK 17. Ce choix permet de moderniser la dotation des policiers municipaux au travers d'un équipement plus fonctionnel.
- Pistolet à impulsion électrique (PIE).
A Mulhouse, la collectivité a fait le choix de compléter l'armement des agents avec le déploiement de 3 PIE en 2020 (marque AXON, modèle X2). Suite à la création de l'équipe nuit, 2 PIE supplémentaires ont été acquis.
- Flash Ball.
La Police Municipale est également dotée de 4 Flash Balls (VERNEY CARRON Super Pro).

Matériels

Parc véhicules

- Acquisition en 2021 et 2022 de deux véhicules supplémentaires pour renforcer le parc automobile (coût estimatif 40 K€ TTC)

Equipements

- Acquisition de l'ensemble des équipements nécessaires aux 6 nouveaux agents sur le terrain (armement, gilet pare-balle, matraque télescopique, casque de protection, caméra individuelle...) pour un montant de 24 K€ TTC.

- Réaménagement de l'armurerie pour intégrer les nouveaux agents avec la mise en place de casiers plus réduits et fonctionnels (pour un montant de 22K€).

Chiffres d'activités de l'équipe Police Municipale de nuit

	Interpellations			Verbalisations	Rédaction rapports		Surveillance commerces		Incivilités				Total période
	Infraction au code de la route	Infraction de droit commun	Ivresse Publique et Manifeste	Infractions routières	Rédaction d'un rapport suite à constat d'un achat d'acte sexuel	Procédure RAO Mineurs	Nuisances aux abords bars / clubs	Non-respect des horaires de fermeture des épiceries	Signalement consommation d'alcool sur la voie publique	Interventions dans les parcs et jardins	Intervention suite à signalement de consommation de stupéfiants et / ou deal	Intervention suite à signalement d'un perturbateur	
2019 (4 mois)	34	14	12	261	24	6	38	2	24	40	6	80	541
2020 (4 mois)	65	18	64	735	15	7	84	2	226	177	35	627	2 055

Les chiffres sont une illustration de l'activité de l'équipe sur l'année 2020 et de la nécessité d'avoir une présence renforcée de la Police Municipale.

Ils sont toutefois à relativiser au vu du contexte particulier de l'été 2020, en sortie de confinement avec une volonté pour certaines personnes de décompresser en faisant abstraction de toute règle.